Check-list des documents à fournir au SPW après les élections.

Afin de vous aider dans la constitution du dossier à renvoyer au SPW, voici la liste des documents à nous transmettre.

Dans la mesure du possible, renvoyez nous votre dossier dès que celui-ci est complet.

Si vous rencontrez des difficultés dans la constitution de votre dossier, merci de nous en informer. Nous pourrons, de cette manière, tout mettre en œuvre pour vous aider.

Copie des courriers des membres CNT désignant leur représentant et/ou renonçant à être
représenté (CGSLB, CSC, FGTB, UWE, UCM, FWA, UNIPSO).
Copie du procès verbal du conseil communal désignant ses représentants.
Liste de la composition du conseil communal (vérification parité majorité/minorité).
Copie du procès verbal du CA annonçant la démission et la désignation des membres.
Copie du procès verbal de l'AG annonçant la démission des anciens administrateurs et la
nomination des nouveaux.
Copie du procès verbal du CA reprenant la désignation des Président, Vice-président, secrétaire et trésorier.
Copie du formulaire I de demande de publication au Moniteur (volet A et B) et du formulaire
II (volet A et C).
Preuve d'envoi/publication au Moniteur (ou brouillon si vous souhaitez que celui-ci soit
vérifié avant nuhlication)

Les documents que vous nous transmettez doivent être lisibles et classés par type de document:

Courrier CNT / Courrier CC / PV AG / PV CA / Formulaire I et II et publication.

Veillez également à ne pas mélanger les documents lors de vos copies recto/verso.